

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08934 Numéro SIREN : 853 801 140 Nom ou dénomination : AAMARIA

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 33420

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES						N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						2021	
Exercice ouvert le		01102019		et clos le		31122020	
Régime simplifié d'imposition						x	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
AAMARIA 19 Rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN France				19 Rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN 21 OCT 2022			
SIRET 85380114000015							
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET :							
B ACTIVITE							
Activités exercées		Autres commerces de détail				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31 %		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 % 465 Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
		Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Territoire entrepreneur	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC							
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe							
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
ECF		Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100			
OUI							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
Association ELITE GESTION 261 RUE JACQUES TATI 78370 PLAISIR Tél : 0651781263							
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :				Identité du déclarant :			
CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA				Date : 20102021 Lieu : Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M KAMECHE AAMARIA			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case

☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-3 à 6 ann III au CGI) - SARL - tous les associés , - SCA - associés gérants , - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARI Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise <u>AAMARIA</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>19 Rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN</u>																				
SIREN <table><tr><td>8</td><td>5</td><td>3</td><td>8</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td><td>4</td><td>0</td></tr></table>												8	5	3	8	0	1	1	4	0
8	5	3	8	0	1	1	4	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>1</td><td>5</td></tr></table>										1	5	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>0</td></tr></table>		0						
1	5																			
0																				
										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>		3	1	1	2	0	2	0		
3	1	1	2	0	2	0														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012													
			Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *				028		030													
	Immobilisations financières * (1)				040	45	042			45										
	Total I (5)				044	45	048			45										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	935	066				935											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070														
		Autres* (3)		072		074														
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	10 549	086				10 549											
	Charges constatées d'avance*		092		094															
	Total II		096	11 484	098				11 484											
	Total général (I + II)		110	11 529	112				11 529											
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120						300											
	Écarts de réévaluation		124																	
	Réserve légale		126																	
	Réserves réglementées*		130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td></tr></table>)		131	132																
	131																			
	Report à nouveau		134																	
	Résultat de l'exercice		136						4 956											
	Provisions réglementées		140																	
Total I		142						5 256												
Provisions pour risques et charges		154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166						3 240											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table><tr><td>169</td></tr></table>)		169	172	992					3 033										
169																				
	Produits constatés d'avance		174																	
	Total III		176						6 273											
Total général (I + II + III)		180						11 529												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		45											
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT																				

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AAMARIA

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	40 255	
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	4 561	
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	44 816	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	21 564	
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	17 823	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	346	244	346	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	39 733
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 083	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	57	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	70	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	4 956	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 956	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	70		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44, sexies A)	989			
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		4 561	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	352 4 65 354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370 4 65 372	

N° 2033-B-SD

[illegible]

N° 2033-B-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AAMARIA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482	4 5	484		486	4 5			
TOTAL		490		492	4 5	494		496	4 5			

II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516	
	Constructions		520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546	
	Matériel de transport		550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL			570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5			
	6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Désignation de l'entreprise : AAMARIA

Néant ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER
NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AAMARIA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102019		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 5	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 3 8 0 1 1 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AMARCA

ADRESSE (voie) 19 Rue du Pré Saint Gervais

CODE POSTAL 93500 VILLE PANTIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

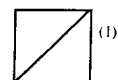
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 3 8 0 1 1 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AAMARIA

ADRESSE (voie)

19 Rue du Pré Saint Gervais

CODE POSTAL

93500

VILLE

PANTIN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SASU AAMARIA
19 RUE DU PRES SAINT GERVAIS
GALERIE HOCHÉ
93500 PANTIN
RCS BOBIGNY 853 801 140

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Juin 2021

L'an deux mille Vingt et un,
et le trente Juin à 18 heures,

L'unique associé de la société par actions simplifiée la SASU **AAMARIA** au capital de TROIS CENT EUROS, divisé en CENT(100) actions de TROIS EUROS (3€) de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social de la société, sur convocation de la présidence.

La séance est présidée par MME KAMECHE Aamaria , en sa qualité de PRESIDENT

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement :
cent parts,

100 actions

Total des parts représentées

100 actions

Le président constate que sont présents ou représentés la totalité des associés composant le capital social, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à son ordre du jour, à la majorité requise pour les décisions collectives ordinaires.

Puis il rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ordre du jour

- rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31/12/2020, et le cas échéant, sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Nouveau Code de Commerce (article 50 de la loi du 24 juillet 1966),
- examen et approbation des comptes annuels dudit exercice : quitus pour la gestion écoulée,
- affectation et répartition des résultats dudit exercice,
- pouvoirs, questions diverses.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- *le rapport de la gérance,*
- *le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.*

Les associés à l'unanimité reconnaissent, en outre, avoir été convoqués à la présente assemblée selon les modalités et dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée, à l'unanimité, lui donne acte de ces déclarations et en certifie l'exactitude.

Le gérant donne ensuite lecture de son rapport.

Il précise qu'aucune question écrite d'un associé ne lui est parvenue.

Puis, il déclare la discussion ouverte et répond aux questions qui lui sont posées.

Après de brefs échanges sur l'avenir de la société et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la discussion close et met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à cet exercice clos le **31/12/2020**, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président MME KAMECHE Aamaria quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Deuxième résolution

Le mandat de présidence de MME KAMECHE Aamaria est renouvelé pour une période indéterminée. MME KAMECHE Aamaria, ici présente, déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.

Cette convention, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que l'exercice dégage **un bénéfice** net comptable après impôt de **4956 euros**.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **4956 euros** de la manière suivante :

- report à nouveau	pour	4926 euros
- réserves légales	pour	30 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne mandat à MME KAMECHE Aamaria (et à toute personne mandatée par lui) pour effectuer, dans les plus brefs délais, toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

signatures,

MME KAMECHE Aamaria



SASU AAMARIA
19 RUE DU PRES SAINT GERVAIS
GALERIE HOCHÉ
93500 PANTIN
RCS NANTERRE 853 801 140

Rapport de gestion

sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de cet exercice social de la société qui s'est clos le 31 DECEMBRE 2020, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation :

- la situation de la société durant l'exercice écoulé;
- son évolution prévisible;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi;
- ses activités de recherche et de développement.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation et sont exprimés en euros.

Activité de la société

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de cet exercice de la société se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à **44816** euros pour 15 mois d'activité.

Présentation des comptes

Les charges externes s'élèvent à **39733** euros

Pour cet exercice, il a été procédé à des dotations aux amortissements pour **0** euros. L'ensemble des charges d'exploitation fait ressortir un résultat d'exploitation de **5083** euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de cet exercice se traduit ainsi
par un résultat net comptable après impôt de **4956 euros**,

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Compte tenu du résultat de cet exercice, nous garderons pour règle de gestion pour le prochain exercice
la même rigueur pour assurer la maîtrise de l'ensemble des charges d'exploitation proportionnellement au chiffre
d'affaires réalisé dont nous continuerons à suivre l'évolution de façon très attentive.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements,
les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net comptable après impôt de **4956 euros**.
Le report à nouveau s'ajoutant à ce résultat, s'élève donc à **4926 euros**.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- report à nouveau	pour	4926 euros
- réserves légales	pour	30 euros

Le total du report à nouveau pour 2020 s'élève donc à **4 926 euros**.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes
de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code qui s'élève à **0 euros**

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour cet exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

fait à PANTIN, le 30 JUIN 2022,
Le Président, MME KAMECHE Aamaria.

